

L'an deux mille vingt le seize janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYS Jean-Pierre, Maire.

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, BERGE, CAPDEVILLE, CAPELA, CAYRON, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LÉGRAND, LENOIR, MARTIN, PEYROULET B, PEYROULET J.M., PEYS, SENTAUBENS.

Absents ayant donné procuration : M. CHAPOTIN (M. PEYS), Mme LOUSTAU (Mme CAPELA), Mme VIRLOGEUX (M. PEYROULET B.).

Absents excusés : M. LABORDE, M. NOTR, M. PARGADE, M. RUBIO, Mme DE FAUP.

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - RECENSEMENT :

° Il a été rappelé qu'une opération de recensement vient de débiter sur notre commune, pour se terminer mi-février. Lors du dernier comptage, il était apparu que Sauvagnon compte désormais près de 3500 habitants. Si ce n'est déjà, chaque foyer va donc recevoir la visite d'un agent recenseur et nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Ces 5 agents recrutés par la mairie et tenus au secret professionnel, remettront des codes de connexion pour un éventuel recensement en ligne. Sinon l'agent recenseur reviendra, sur rendez-vous, récupérer le questionnaire papier remis lors de la première visite. Le recensement est bien sûr gratuit et le traitement des questionnaires mené confidentiellement. Les noms et les adresses ne sont ni enregistrés ni conservés.

II - LOGEMENTS SOCIAUX :

° L'opérateur Pau Béarn Habitants démarrera en septembre, un programme immobilier entièrement dédié au logement social, sur la commune : 35 logements, allant du T2 au T4, seront construits sur des terrains situés en bas du chemin Cournaud, près du « Petit Pré ».

III - SOCIAL :

° Repas des aînés : Comme chaque année, la municipalité va consacrer une journée aux anciens de la commune. Plusieurs dizaines d'aînés seront donc invités, le 8 février à midi, au centre festif, à partager un repas convivial, toujours apprécié et riche en surprises.

° Les nouvelles technologies font désormais partie du quotidien et peuvent favoriser les échanges avec nos proches, même quand ceux-ci sont éloignés. Voilà pourquoi la CARSAT Aquitaine propose, avec d'autres acteurs, des ateliers de découvertes entièrement gratuits afin de se sentir plus à l'aise avec le monde numérique.

Un atelier se déroulera à Sauvagnon, au sein du bus numérique de la CARSAT, du 17 au 21 février prochains, devant le centre festif. Les séances seront ouvertes de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Mais le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire au 0800 220 300 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h).

IV - PATRIMOINE :

° Le point est fait sur les dossiers de subventions 2019 ayant obtenu un financement tels que :
-l'accessibilité à la maison de la Nature et au Tennis
-L'amélioration du local de la Halle Paysanne
Les dossiers 2020 sont à élaborer.

Il est ensuite souligné les dommages subis au niveau de l'église. Le 2 ème étage a été fermé.
Une expertise des plafonds et des fissures va être programmée.

V - SCOLAIRE :

° Une équipe d'élus et des agents de la commune de Mourvieux ont été accueillis le jeudi 16/01 afin d'observer le service de la restauration en mode self qui ont résolu les problèmes de bruit et de places.

° Conférence sur le « Bien vivre à l'école » le 11/02 au centre Festif à 19h avec la participation de l'APAVIM des parents d'élèves, enseignants et service de Gendarmerie.

° Une nouvelle opération « Voirie Civile - Voirie Citoyenne » sera menée les 23 et 24 janvier afin de sensibiliser les automobilistes à la sécurité aux abords du groupe scolaire.

VI - COMMUNICATION EMPLOI :

° Un atelier de l'emploi sera organisé le 21/01 afin d'orienter les chercheurs, les aider sur leur CV ou les entraîner aux entretiens avec la participation d'élus et de bénévoles.

° Un nouveau véhicule 7 places va intégrer la flotte communale grâce au partenariat d'entreprises locales. Il pourra ainsi servir aux services techniques, accueil de loisirs et aux associations.

° Animation : Cabaret le 18/01 avec la compagnie EZEZ LE FLOCH sur le thème du cirque.

Une rencontre avec le comité des fêtes est programmée pour aborder l'avenir de leur association.

VII - DIVERSES DELIBERATIONS :

° Décision modificative de crédits

° Autorisations de mandater des dépenses d'investissement 2020

° Tarifs des coupes de bois

° Déclassement et désaffectation du bâtiment Poste : résiliation anticipée du Bail de la Poste.

Rappelons que la mairie est désormais ouverte tous les jours du lundi au vendredi, de 10h à 12h, en matinée, et de 13h30 à 17h30 l'après-midi (jusqu'à 18h30 le mercredi).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 20 février à 18 h 30.

Fait à SAUVAGNON, le 17 janvier 2020

Le Maire,
Jean-Pierre PEYS

